



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### ***Piste de Manspach***

1. Horaire d'ouverture de la piste :
  - a. Voiture thermique 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
  - b. Voiture électrique sans restriction d'horaire.
  - c. Voiture échelle 1/5 **uniquement** le samedi : **de 9h à 12h et de 14h à 18h.**
2. Tous les utilisateurs de la piste doivent être licenciés auprès de la FFVRC (fédération française de voiture radiocommandée) et doivent pouvoir présenter la dite licence en cours de validité.
3. Le sens de roulage est antihoraire, il est interdit de rouler à contre-sens.
4. Le pilotage des voitures doit se faire depuis le podium prévu à cet effet.
5. Obligation de démarrer et d'arrêter les voitures dans la zone de décélération prévue devant le podium de pilotage.
6. Il est interdit de faire évoluer une voiture sans carrosserie, même pour des réglages.
7. Toutes les échelles avec un moteur thermique doivent avoir un pot d'échappement et une boîte à air conforme et homologuée par la FFVRC.
8. Le dessous du podium est strictement réservé aux compétitions (ravitaillement et contrôle technique) et ne doit pas servir de stand en dehors des compétitions.
9. L'accès sur et sous le podium est interdit au public.
10. La piste sera systématiquement fermée lors des journées de travail et d'entretien.
11. Tous les utilisateurs de la piste, stand et podium doivent nettoyer leur emplacement avant de quitter l'enceinte du club. (Des poubelles sont à disposition sous le stand couvert). Tous les utilisateurs sont priés d'emporter leurs bidons d'essence vides ainsi que leurs pneus ou roues usagées ces déchets ne sont pas acceptés dans les poubelles par la commune.
12. Tous les membres du S.A.M se réservent le droit d'interdire l'utilisation du circuit à quiconque ne respecte pas les installations, le présent règlement et ou qui présente un comportement antisportif vis-à-vis d'autrui.
13. Tous les membres du S.A.M s'engagent à appliquer et à faire appliquer le présent règlement.

Le comité.

**SUD ALSACE MODÉLISME**

E-mail : [contactsudalsacemod@gmail.com](mailto:contactsudalsacemod@gmail.com)

Site internet : [www.sam-rc.com](http://www.sam-rc.com)

Siège social : SAM 11 bis rue de la pépinière, 68720 ZILLISHEIM

**Adresse postale (secrétariat) : 41 rue Burnkirch 68720 ILLFURTH**